

Chose certaine, au cours des trois prochaines années, il y aura assez d'argent pour parer à toute éventualité en ce qui concerne le fonds. Le régime repose sur des principes actuariels sains et il dispose de réserves suffisantes.

Comme le député le sait, la loi prévoit que les taux de cotisation doivent changer à un moment donné. C'est en partie pourquoi nous avons insisté dans le budget sur l'importance de réduire les charges sociales, telles que les cotisations d'assurance-chômage et les cotisations au Régime de pensions du Canada, afin de pouvoir offrir un puissant incitatif au secteur privé. Et c'est aussi en partie pourquoi il sera très important pour nous d'étudier le document que le ministre des Finances a annoncé.

* * *

• (1455)

LES PERMIS DE PÊCHE AU POISSON DE FOND

M. Derek Wells (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

En décembre 1992, le gouvernement a annoncé que les permis inactifs de pêche au poisson de fond ne seraient pas renouvelés, à la suite de quoi les pêcheurs se sont sentis obligés d'accroître leur effort de pêche pour prouver leur attachement à la pêche et ne pas perdre leur permis. La semaine dernière, lorsqu'il a annoncé la stratégie concernant le poisson de fond de l'Atlantique, le ministre a promis de revoir cette politique.

Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qui a été fait à ce sujet?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. En fait, lui et presque tous les membres des groupes parlementaires de l'Atlantique m'ont parlé de la question des permis non renouvelés ou inactifs de pêche au poisson de fond.

Après avoir consulté les membres de ces groupes parlementaires de l'Atlantique et le Canadian Council of Fish Harvesters, j'ai décidé de mettre en place une nouvelle norme professionnelle qui aura pour effet d'assouplir les restrictions concernant le renouvellement des permis inactifs de pêche au poisson de fond.

Cette décision n'aura aucun effet sur la capacité, étant donné qu'elle touche seulement les véritables pêcheurs professionnels. Elle n'accroîtra pas d'un cent le coût de la stratégie concernant le poisson de fond de l'Atlantique, mais fera beaucoup sur le plan de la justice et, si je puis dire, contribuera à rétablir la confiance entre les véritables pêcheurs professionnels et leur gouvernement.

Je remercie le député et, bien sûr, tous les membres des groupes parlementaires de l'Atlantique d'avoir participé activement et de m'avoir aidé à prendre cette décision. Je pense que nous avons fait un effort réel.

* * *

[Français]

LES TECHNOLOGIES DE REPRODUCTION

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Questions orales

Le ministre de la Justice affirmait le 9 février dernier que les recommandations du rapport Baird concernant les nouvelles technologies de reproduction faisaient l'objet d'une étude approfondie, mais le gouvernement n'a toujours pas indiqué quelle suite il entendait donner à ces recommandations. J'aimerais rappeler que le Canada est un des seuls pays industrialisés à ne pas avoir de législation dans le domaine des technologies de reproduction.

Le ministre convient-il de la nécessité d'intervenir pour réglementer les pratiques reliées aux technologies de reproduction, comme le recommande le rapport Baird et s'engage-t-il à déposer un projet de loi d'ici l'ajournement de la Chambre en juin?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je refuse de prendre cet engagement. Je pense que c'est prématuré. La commission royale qui a fait rapport en février a soumis au gouvernement quelque 300 recommandations dont la plupart s'adressaient à ma collègue, la ministre de la Santé, mais dont beaucoup concernaient le ministère de la Justice en ce sens qu'elles proposaient de modifier le Code criminel.

Comme je l'ai dit à la députée la dernière fois qu'elle a soulevé cette question importante, certaines recommandations donneraient lieu à des problèmes complexes, comme par exemple le fait que, d'une part, le droit criminel essaie de prévenir une terrible ingérence dans les questions génétiques et que, d'autre part, il faut permettre aux universités d'effectuer des recherches légitimes afin de reculer les frontières de la connaissance médicale.

Je tiens à préciser à la députée que, moi aussi, je crois que ces questions sont importantes et qu'il faudra en saisir le Parlement, mais je ne le ferai pas tant que nous ne les aurons pas évaluées en profondeur, afin de pouvoir les présenter comme il se doit pour que les députés soient en mesure de prendre une décision basée sur tous les faits.

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, le ministre de la Justice entend-il modifier les dispositions du Code criminel pour empêcher la commercialisation des embryons humains, tel que recommandé par le rapport Baird, et qui fait l'objet d'un large consensus dans la population?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en toute déférence à l'égard de la députée, je refuse de donner la position du gouvernement sur ces questions car elle serait incomplète. Je préférerais qu'on aborde ce dossier d'une façon globale après en avoir bien évalué tous les aspects complexes sous-jacents. C'est pourquoi je vais répondre à cette question au moment opportun.